

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 9 janvier 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 9 janvier 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Richard Lehoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux, sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire Richard Lehoux procède à l'ouverture de l'assemblée.

01-01-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Yves Marcoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Rapport du maire
5. Période des questions
6. Pige des salles pour la période des Fêtes 2017-2018
7. Correspondance
8. Listes des permis et certificats
9. Chèques et comptes
10. Dépenses incompressibles
11. Salaires et frais de déplacement
12. Cotisation Fédération Québécoise des Municipalités 2017
13. Cotisation ADMQ 2017
14. Contrat d'entretien et soutien des logiciels de gestion comptable
15. Adoption du règlement de concordance modifiant le règlement de zonage
16. Triathlon d'hiver – Défi Santé Nouvelle-Beauce
17. Liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité
18. Office Municipal d'Habitation — Compensation pour déficit anticipé 2017
19. Location de la patinoire extérieure
20. Varia
21. Clôture de l'assemblée

02-01-17 Adoption des procès-verbaux

Il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal du 5 décembre 2016 et des sessions extraordinaires du 12 et du 21 décembre 2016 tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des différents dossiers traités à la MRC.

Période des questions

Aucune question de l'assistance

Pige des salles pour la période des fêtes 2017-2018

Il y aura pige pour la salle de l'OTJ pour le 31 décembre 2017.

Correspondance

- Rapport d'inspection – Inspecteur en bâtiment MRC Nouvelle-Beauce
- Décision – Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Demande d'entretien – Citoyen
- Demande de commandite – Polyvalente Benoît-Vachon
- Révision de l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie
- Demande de don – Fondation du CEGEP Beauce-Appalaches

03-01-17 Don – Fondation du CEGEP Beauce-Appalaches

CONSIDÉRANT que la Fondation du CEGEP Beauce-Appalaches est en campagne de financement pour apporter son soutien à la réalisation de 3 projets majeurs pour son centre de Sainte-Marie;

En conséquence, il est dûment proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'un montant de 7 500 \$ à la Fondation du CEGEP Beauce-Appalaches sur 5 ans, soit 1 500 \$ par année.

Listes des permis et des certificats

Les listes des permis et des certificats émis en décembre 2016 sont déposées auprès des membres du conseil pour consultation.

04-01-17 Chèques et comptes

Les listes de chèques et comptes ont été déposées aux membres du conseil.

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 504 979,40 \$ et les achats au montant de 469 426,91 \$ soient acceptés. Étant donné la fermeture de l'année comptable, certaines factures pourront être payées dans l'année comptable 2016 avant d'avoir été approuvé par le Conseil. Les comptes seront tout de même présentés au Conseil au mois de février.

05-01-17 Dépenses incompressibles

ATTENDU que le conseil municipal a prévu dans le budget des dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que la municipalité a adopté le 7 août 2007 le règlement no 2007-126 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

Que les dépenses suivantes sont autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

Rémunérations, cotisations employeur, CSST, assurance collective, frais de poste, messagerie, téléphone, fax, journaux et avis, analyses, déneigement, immatriculation, cueillette et disposition des matières résiduelles, location machinerie, entretien mineur camion, entretien mineur terrain et bâtisse, essence, chauffage, fournitures de bureau, électricité, location photocopieur et entretien, location de radios, système d'alarme, capital et intérêts et frais de banque.

06-01-17 *Salaires et frais de déplacement*

Il est proposé Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'adopter le document fixant les salaires et autres avantages des élus et du personnel de la Municipalité de Saint-Elzéar établis en fonction du budget et du règlement de taxation pour l'exercice financier 2017. Le document fait partie intégrante de la résolution comme si au long reproduit.

07-01-17 *Cotisation Fédération Québécoise des Municipalités 2017*

Il est proposé par Jean-Yves Marcoux et unanimement résolu

Que la municipalité soit membre de la Fédération québécoise des Municipalités et pour ce faire défraie le coût de contribution annuelle de 2 243,94 \$ incluant les taxes.

08-01-17 *Cotisation ADMQ 2017*

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil autorisent le paiement de la cotisation annuelle 2017 à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 793 \$ avant les taxes.

09-01-17 *Contrat d'entretien et soutien des logiciels de gestion comptable*

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que les membres du conseil autorisent pour l'année 2017 le paiement incluant les taxes de 5 317,60 \$ pour l'entretien et le soutien des applications des logiciels de PG Solutions Inc., un montant supplémentaire de 758,84 \$ pour l'application Première Ligne ainsi qu'un montant de 2 799,64 \$ pour l'application Activitek.

10-01-17 *Adoption du règlement de concordance modifiant le règlement de zonage*

CONSIDÉRANT que la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à la séance ordinaire du mois de mai 2016 le projet de règlement n° 357-05-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre, entre autres,

l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 357-05-2016 est entré en vigueur le 22 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité de Saint-Elzéar doit adopter un règlement de concordance;

En conséquence, il est proposé Alain Gilbert et unanimement résolu

Que le règlement de concordance #2016-216 modifiant le règlement de zonage soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

11-01-17 Triathlon d'hiver – Défi Santé Nouvelle-Beauce

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

D'autoriser l'inscription d'une équipe représentant la municipalité au triathlon d'hiver en lien avec le défi santé.

12-01-17 Liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité

ATTENDU que pour se conformer à l'article 1022 du Code municipal, un état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales est soumis aux membres du conseil pour approbation;

En conséquence, il est proposé Carl Marcoux et unanimement résolu

Que le Conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise le directeur général à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle entreprenne les procédures conformément aux articles 1022 et suivant du Code municipal.

De plus, le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à enchérir et acquérir pour et au nom de la municipalité l'un ou des immeubles visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

13-01-17 Office Municipal d'Habitation — Compensation pour déficit anticipé 2017

CONSIDÉRANT que l'OMH dépose son budget approuvé pour l'année 2017 dont copie a été distribuée aux membres du conseil il y a quelques jours pour qu'ils puissent en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit verser 10 % du déficit anticipé de l'Office Municipal d'Habitation;

CONSIDÉRANT que le déficit anticipé de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2017 est estimé à 7 652 \$;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le déficit prévu fasse partie du budget 2017 de la municipalité.

14-01-17 *Location de la patinoire extérieure*

CONSIDÉRANT qu'une équipe de hockey mineur a demandé à louer la patinoire extérieure de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le délai pour informer les utilisateurs est suffisant;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal estime qu'il est important d'encourager les organisations sportives;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

D'accepter de réserver la patinoire extérieure pour Les Rapides de Beauce-Nord, de calibre Pee-Wee A pour le 11 février 2017 de 15 h 00 à 17 heures au coût de 20 \$ de l'heure.

15-01-17 *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 20h20.

Richard Lehoux
Maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier
et directeur général